Position Paper – Solar Heat Europe

1. Présentation de Solar Heat Europe

Solar Heat Europe (anciennement ESTIF, European Solar Thermal Industry Federation) est l'association européenne de la filière du solaire thermique, c'est-à-dire des technologies qui convertissent directement le rayonnement solaire en chaleur. Avant d'exposer notre position sur la proposition EDAR, il est utile de présenter en amont notre organisation et son champ d'expertise.

L'association est issue d'une coopération entre industriels lancée en 1992, elle représente aujourd'hui, plus de 90 % de l'industrie européenne du secteur, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Nos membres regroupent des fabricants de capteurs, des développeurs de projets, des associations nationales, des laboratoires d'essais et des centres de recherche. Une grande partie des fabricants sont des PME implantées dans l'Union, ce qui fait du solaire thermique l'une des rares technologies renouvelables dont la chaîne de production reste majoritairement européenne.

Notre légitimité dans cette négociation repose donc sur trois éléments.

Premièrement, une expertise technique, Solar Heat Europe publie chaque année le rapport de marché de la filière, qui recense 43,6 GWth installés en Europe fin 2024, dont 1,2 million de m² de capteurs posés sur l'année.

Deuxièmement, nous sommes présents dans les trois segments de la demande de chaleur : les bâtiments (eau chaude sanitaire, chauffage), les réseaux de chaleur urbains et la chaleur de procédés industriels.

Enfin, une implication continue dans les débats européens sur la chaleur renouvelable, en coalition avec les autres filières, notamment pour l'extension des objectifs de chaleur renouvelable à l'horizon 2040.

2. Présentation de Solar Heat Europe

Solar Heat Europe soutient l'objectif général de la proposition, à savoir une gouvernance plus exigeante, orientée vers la souveraineté énergétique. Cependant, le texte traite la chaleur comme un sous-produit de l'électrification, alors qu'elle constitue la moitié du problème. Cette partie expose d'abord le diagnostic physique du secteur, puis les angles morts de la proposition



2.1. Diagnostic

Les besoins de chauffage et de refroidissement représentent la moitié de la consommation finale brute d'énergie de l'Union [2]. Pour le chauffage des locaux et de l'eau, 57 % de l'énergie provient de systèmes à combustion fossile directe, dont 39 % de gaz, 15 % de fioul et 4 % de charbon [2]. La chaleur industrielle représente quant à elle environ un tiers des besoins de chaleur [2]. Ainsi, la dépendance au gaz importé, que la Commission place au cœur du problème, passe d'abord par la chaleur.

La progression des renouvelables dans ce secteur reste lente. Leur part est passée de 11,7 % en 2004 à 26,7 % en 2024 [3], soit environ 0,75 point par an sur vingt ans. On remarque que ce rythme est inférieur à l'obligation de +1,1 point par an fixée pour 2026-2030 par l'article 23 de la directive (UE) 2023/2413. L'écart entre États membres est par ailleurs très important : la part dépasse 60 % en Suède ou en Finlande, mais reste sous 10 % en Irlande et aux Pays-Bas [3].

2.2. Le solaire thermique

Le solaire thermique produit de la chaleur sans conversion intermédiaire en électricité. Il en résulte un rendement par mètre carré nettement supérieur aux autres filières. Le tableau suivant compare les rendements annuels rapportés à la surface au sol, selon des mesures sur des installations de grande taille au Danemark et en Allemagne [4].

Technologie	Rendement annuel moyen (kWh/m² de sol)	Facteur par rapport au solaire thermique
Solaire thermique (grands champs de capteurs)	150 kWh thermiques	1
Photovoltaïque	59,5 kWh électriques	÷ 2,5
Biomasse / bioéthanol	3,5 kWh thermiques	÷ 43

On remarque un facteur d'environ 2,5 avec le photovoltaïque et de plus de 40 avec la biomasse. Rapporté à la surface de capteur, un grand champ solaire produit 400 à 500 kWh/m² par an [4].

2.3. Les angles morts de la proposition

Après lecture du texte, nous avons identifié quatre angles morts.

1- Aucun indicateur chaleur dans le tableau de bord. L'annexe I bis suit la part de l'électricité dans la consommation finale et le rapport de prix électricité-gaz, mais aucun indicateur ne porte sur la chaleur renouvelable.
2- Un mécanisme de financement conçu pour l'électricité**.** L'article 40 soutient les projets par une prime « en complément des prix du marché ». Or la chaleur n'a pas de prix de marché de gros, et une installation solaire thermique est presque entièrement un coût d'investissement initial, sans coût de combustible.
3- L'équivalence nucléaire**.** L'article 5 a) 3) permet de comptabiliser jusqu'à 12 % de nucléaire comme contribution aux objectifs renouvelables. Le nucléaire produisant de l'électricité et quasiment pas de chaleur, cette disposition réduit l'effort renouvelable global sans aucun effet sur la décarbonation de la chaleur.

3. Demandes d'amendements

Nos demandes visent à intégrer la chaleur dans les outils de suivi existants, sans créer de nouvelle obligation déclarative, ce qui reste cohérent avec l'objectif de simplification de la Commission. Elles sont classées par ordre de priorité.

- Ajouter l'indicateur « Part des énergies renouvelables dans le chauffage et le refroidissement », lié à une contribution, et remplacer l'« estimation » par une trajectoire nationale contraignante pour 2031-2040
- Créer un volet « chaleur renouvelable » du mécanisme de financement, par subventions à l'investissement, ouvert aux réseaux de chaleur et à la chaleur industrielle.
- Supprimer l'équivalence nucléaire, ou l'exclure de tout calcul de l'effort chaleur

Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours

La proposition suit la procédure législative ordinaire :

La Commission propose, le Parlement et le Conseil codécident, puis les trois institutions se retrouvent en trilogues. Pour Solar Heat Europe, chaque partie du triangle offre des ressources et des contraintes différentes

La commission détient le monopole d'initiative et l'expertise technique. Son texte reflète trois priorités : la souveraineté énergétique, l'électrification et la simplification. Elle garde aussi la main sur l'application : tableau de bord, recommandations (art. 41) et actes délégués. Sa marge d'action est donc forte en aval du texte, ce qui rend l'annexe I bis décisive : ce qui n'est pas mesuré n'est pas recommandé.

Le Parlement européen, via la commission ITRE (industrie, recherche, énergie), est notre principal point d'entrée. Il a historiquement soutenu des objectifs contraignants et des sous-objectifs sectoriels lors des révisions de la directive EnR. Ses divisions portent surtout sur le nucléaire (art. 5 a) 3)), qui sépare les groupes et les délégations nationales. Notre intérêt est de déplacer le débat de « nucléaire contre renouvelables » vers une question mesurable : quelle part de la chaleur est décarbonée ?

Le Conseil est l'acteur le plus contraint. Les États défendent leur droit de choisir leur bouquet énergétique (art. 194 §2 TFUE) et le principe de subsidiarité, rappelé par la Commission elle-même dans son exposé des motifs. Les États pronucléaires soutiendront l'équivalence à 12 %, tandis que les États déjà avancés sur la chaleur renouvelable (nordiques, baltes, Danemark) ont peu à perdre à un indicateur chaleur. À l'inverse, les États les plus en retard (Irlande, Pays-Bas, Belgique) résisteront à une trajectoire contraignante.



Le contexte pèse dans le même sens que nos arguments : la guerre en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient ont replacé le gaz importé au centre des risques, et la chaleur en est le premier poste de consommation. En revanche, la pression pour simplifier et la priorité donnée à la compétitivité industrielle (rapport Draghi) jouent contre toute nouvelle obligation. C'est pourquoi nos demandes reposent sur des données existantes et sur des instruments déjà créés par le texte. Le compromis probable en trilogue sera un indicateur chaleur suivie par le tableau de bord, plutôt qu'une trajectoire pleinement contraignante.

Bibliographie

[1] Solar Heat Europe, https://solarheateurope.eu/

[2] Agence européenne pour l'environnement, *Decarbonising heating and cooling – a climate imperative* : eea.europa.eu

[3] Eurostat, *Renewable energy statistics* (données 2024) : ec.europa.eu/eurostat

[4] Solarthermalworld, *Solar Thermal Shows Highest Energy Yield Per Square Metre* (données Fraunhofer ISE, PlanEnergi, Chalmers) : solarthermalworld.org